

(Le modèle d'état des sommes dues présenté ci-après est à adapter au cas particulier de chaque commune en fonction de sa population)

Commune de

État des sommes dues par ERDF au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

Vu le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002

Vue la délibération du conseil municipal du

Population : habitants, issue du recensement de la population totale applicable à compter du 1^{er} janvier 2015.

Redevance : *(Inscrire ici la formule.....soit : € ... et le résultat de son calcul, en rappelant que le montant arrêté tient compte d'une part des taux d'évolution de l'indice ingénierie au cours des périodes 2015 à 2002, soit un taux de revalorisation de la redevance égal à 28,60 % pour 2015 par rapport aux valeurs mentionnées au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, d'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques).*

Arrêté le présent état des sommes dues à la somme de :.....€.

Fait à, le 2015

Le Maire